



## Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est

91 Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

Tel : 02.35.82.87.23 - fax : 02.35.50.65.66 - email : syndicat.cne@orange.fr

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

#### SERVICE EAU POTABLE (AEP)

#### 1- ORIENTATIONS – ENGAGEMENTS - EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES (AEP)

##### ❖ SECTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

##### ✓ Dépenses de fonctionnement du service eau potable

Les **dépenses** de fonctionnement du service eau potable réalisées en 2022 sont réparties comme suit :

DEPENSES - FONCTIONNEMENT	Dép 2022
011 - Charges à caractère général (frais locaux, véhicule, matériel informatique, mission, formations, cotisation sidsa et adico, assurances, redevances occupation domaine public ...)	67 377 €
012 - Charges du personnel (rémunérations, cotisations)	169 047 €
65 - Autres charges de gestion courante (indemnités élus - Créances admises en non valeur)	20 669 €
66 - Charges financières (intérêts d'emprunts, rattachement ICNE)	4 805 €
67 - Charges exceptionnelles (subv except FSL, titres annulés sur exercice antérieur...)	950 €
042 - Opé d'ordre budg.entre sect° (amortis.immo)	146 795 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>409 644 €</b>

Les **dépenses prévisionnelles** de fonctionnement seront en 2023 supérieures à celles de l'exercice précédent, au chapitre 012 (charges de personnel) : recrutement de deux agents au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Elles seront inférieures au chapitre 011 (Charges à caractère général).

### ✓ Recettes de fonctionnement du service eau potable

Les **recettes** de fonctionnement du service eau potable réalisées en 2022 sont réparties comme suit :

RECETTES - FONCTIONNEMENT	Rec 2022
013 - Atténuations de charges (rbsmt personnel mis à disposition)	14 070 €
70 - Produits des services et ventes (vente d'eau à Dieppe Nord, surtaxes eau potable, rbsmt frais locaux)	514 190 €
75 - Autres produits de gestion courante (versement des budgets asst, redevance antennes s/ réservoirs)	149 732 €
77 - Produits exceptionnels (rbsmt assurances, mandats annulés s/ exercices antérieurs, pénalités )	1 054 €
042 - Opé d'ordre budg. entre sections (amortis. des subv)	133 248 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>812 295 €</b>

Les **recettes** prévisionnelles de fonctionnement en 2023 seront inférieures à celles de 2022 en raison d'un excédent de fonctionnement reporté inférieur (502 276.79 € en 2023 - 991 608.97€ en 2022). Les charges du personnel recruté au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour le service Assainissement Non Collectif seront remboursées par le budget Assainissement Non Collectif au budget Eau Potable. Ces charges seront supérieures en 2023 (1 an de charges en 2023 contre 4 mois de charges en 2022).

### ❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

#### ✓ projets d'investissement du service eau potable

Le montant prévisionnel des opérations d'équipement du projet de budget 2023 s'élève à **2 656 127 €**. Il s'élevait à 2 465 710 € en 2022.

Le programme d'investissement sera composé des opérations suivantes :

- 301<sup>è</sup> Travaux inopinés
- 302<sup>è</sup> Matériel informatique, bureautique et aménagement des locaux,
- 80<sup>ème</sup> - Sécurisation des ouvrages : Le Programme 2021/2022 débuté en 2021 sera mis en œuvre en 2023.
- 82<sup>ème</sup> – Actions suite aux études des Bassins d'Alimentation de Captages. Des crédits seront inscrits au budget en vue d'éventuelles acquisitions de terrains.
- 84<sup>ème</sup> - Recherche d'eau : le démarrage de cette étude est reporté en 2023.
- 88<sup>ème</sup> - Programme de renouvellement des réseaux eau potable (tranche ferme : Assigny, Guilmécourt, Cuverville-sur-Yères ; tranche optionnelle : Beauchamps, Brunville, Monchy, Le Mesnil-Réaume, Avesnes- en-Val, Flocques). Ce programme se poursuit en 2022
- 89<sup>ème</sup> – Traitement détartrant de l'eau.
- 90<sup>ème</sup> - Programme de renouvellement des réseaux eau potable. Une nouvelle tranche de travaux débutera par la prestation de maîtrise d'œuvre et les études.
- 91<sup>ème</sup> – Travaux de génie civil - réservoirs. Cette nouvelle tranche de travaux débutera en 2023

Les principales dépenses concernent le renouvellement des réseaux (notamment la 88<sup>è</sup> tranche) ainsi que la sécurisation des ouvrages (80<sup>è</sup> tranche). L'ensemble des dépenses d'équipement seront légèrement supérieures à celles prévues en 2022.

Opération(s) clôturée(s) en 2022 :

- 87<sup>ème</sup> - Programme de renouvellement des réseaux eau potable (Millebosc / Longroy, Cuverville sur Yères)

DEPENSES - INVESTISSEMENT OPERATIONS D'EQUIPEMENT		Total BP 2022	Dép 2022	PROJET 2023	Evolution 2022 2023
302	Matériel informatique bureautique - Aménagement locaux- véhicule	19 000 €	0 €	27 000 €	42%
301	Travaux inopinés	50 000 €	0 €	50 000 €	0%
80	80 <sup>è</sup> Sécurisat° ouvr. 2019/2020	0 €	0 €	0 €	
	80 <sup>è</sup> Sécurisat° ouvr. 2021/2022	326 870 €	10 290 €	200 976 €	-39%
	80 <sup>è</sup> Diagnostic Génie Civil	0 €	0 €	0 €	
82	82 <sup>è</sup> Act° suite Etudes BAC(terrains	15 000 €	0 €	100 000 €	567%
84	84 <sup>è</sup> Recherche d'eau	10 000 €	0 €	50 000 €	400%
85	85 <sup>è</sup> Bornes vertes de puisage	5 000 €	4 367 €	0 €	-100%
87	87 <sup>è</sup> renouvellement réseaux Millebosc Longroy Cuverville	349 840 €	321 644 €	0 €	-100%
88	88 <sup>è</sup> Renouvellement réseaux TF	1 065 000 €	272 244 €	856 611 €	-20%
	88 <sup>è</sup> Renouvellement TO	450 000 €	0 €	768 700 €	71%
89	89 <sup>è</sup> Traitement détartrant d'eau	175 000 €	0 €	202 840 €	16%
90	90 <sup>è</sup> Renouvellement réseaux	0 €	0 €	350 000 €	
91	91 <sup>è</sup> Travaux génie civil réservoirs	0 €	0 €	50 000 €	
Total opérations d'équipement		2 465 710 €	608 544 €	2 656 127 €	147%

DEPENSES - INVESTISSEMENT		Total BP 2022	Dép 2022	PROJET 2023
4581184	84 <sup>è</sup> Recherche d'eau cpte de tiers	132 000 €	0 €	132 000 €

DEPENSES - INVESTISSEMENT		Total BP 2022	Dép 2022	PROJET 2023
1641	Emprunts auprès d'établ de crédit	115 000 €	99 713 €	130 000 €
1681	Autres emprunts (AESN)	3 000 €	2 133 €	3 000 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		118 000 €	101 846 €	133 000 €

## ❖ RECETTES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

Le montant prévisionnel des subventions pour les opérations d'investissement du projet de budget 2023 s'élève à **913 876 €**. Il est légèrement inférieur à celui prévu en 2022 (994 380 €) et concerne principalement le renouvellement des réseaux (notamment la 88<sup>e</sup> tranche) et la sécurisation des ouvrages.

RECETTES INVESTISSEMENT - OPE. D'EQUIPEMENT : subventions		Total BP 2022	Rec 2022	PROJET 2023	Evolution 2022 2023
80	80 <sup>e</sup> sécurisat° ouvrages 2016/2017	1 150.97 €	0 €	0.00 €	-100%
	80 <sup>e</sup> sécurisat° ouvrages 2019/2020	54 230 €	35 771 €	0 €	-100%
	80 <sup>e</sup> sécurisat° ouvrages 2021/2022	175 000 €		115 900 €	-34%
83	83 <sup>e</sup> Révis° des DUP Bassins d'Alimentat° de Captages Villy Touffreville Criel	12 000 €	12 909 €	0 €	-100%
87	87 <sup>e</sup> Renouvellement réseaux Millebosc Longroy Cuverville	121 000 €	118 417 €	15 700 €	-87%
88	88 <sup>e</sup> Renouvellement réseaux TF	500 000 €	0 €	312 276 €	-38%
88	88 <sup>e</sup> Renouvellement réseaux TO	131 000 €	0 €	370 000 €	182%
90	90 <sup>e</sup> Renouvellement réseaux	0 €	0 €	85 000 €	
90	91 <sup>e</sup> Travaux Génie civil réservoirs		0 €	15 000 €	
Total opérations d'équipement (subventions)		<b>994 380 €</b>	<b>167 097 €</b>	<b>913 876 €</b>	<b>-8%</b>

Le solde des participations des collectivités à l'étude de sécurisation des ouvrages (opération pour compte de tiers) reste à percevoir.

RECETTES - INVESTISSEMENT		Total BP 2022	Rec 2022	PROJET 2023	Evolution 2022 2023
4582184	84 <sup>e</sup> Etudes sécurisa° pr cpte de tiers	18 229.03 €	0 €	18 229.03 €	0%
4582184	84 <sup>e</sup> Recherche d'eau pr cpte de tiers (si répartition)	132 000 €	0 €	132 000 €	0%
Total 45 - opé. pr cpte de tiers- Comptabilité distincte rattachée		<b>150 229 €</b>	<b>0 €</b>	<b>150 229 €</b>	<b>0%</b>

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt en 2023.

RECETTES - INVESTISSEMENT		Total BP 2022	Rec 2022	PROJET 2023	Evolution 2022 2023
1641 et 1681	Emprunt établi. de crédit et autres	550 000 €	550 000 €	0 €	-100%
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		<b>550 000 €</b>	<b>550 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-100%</b>

## 2- STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE - SERVICE EAU POTABLE

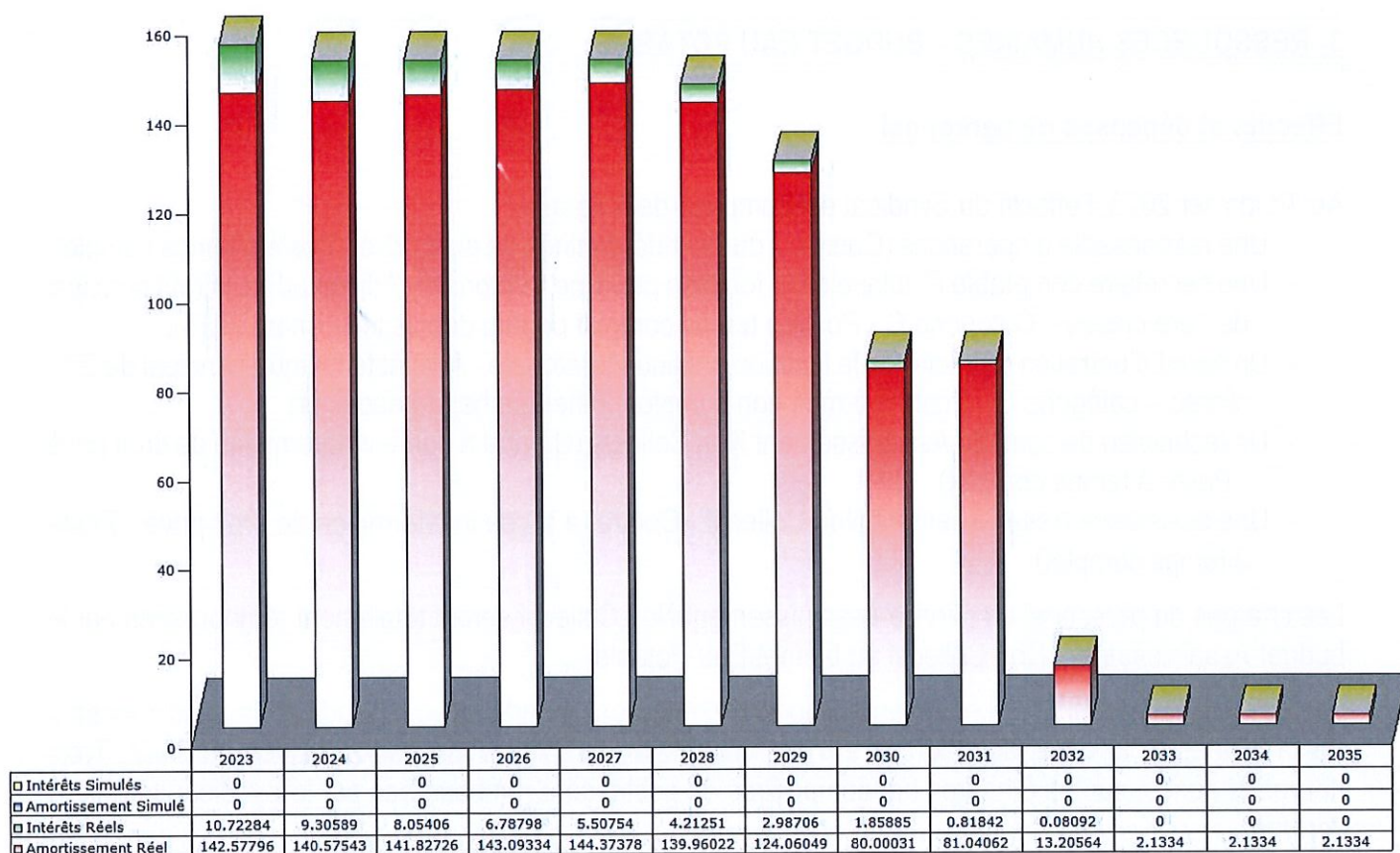
L'ensemble des emprunts souscrits auprès d'organismes de crédit sont à taux fixe.  
Les avances versées par l'Agence de l'Eau sont des prêts à taux zéro, versés conformément aux conventions.

### ✓ DETTE DU SERVICE EAU POTABLE

État de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Année	Dettes en Capital au 1er Janvier	Annuité	Annuité Intérêts	Annuités Amortissement
2023	<b>1 157 114</b>	153 300	10 722	<b>142 577</b>

Courbe des remboursements



### Niveau de l'épargne brute

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Fonctionnement	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Recettes réelles (RF)	675 295 €	918 794 €	348 781 €	382 305 €	441 039 €	338 175 €
Dépenses réelles (DF)	262 849 €	227 891 €	246 822 €	222 009 €	253 333 €	196 792 €
<b>Epargne brute (RF -DF)</b>	<b>412 446 €</b>	<b>690 904 €</b>	<b>101 959 €</b>	<b>160 295 €</b>	<b>187 706 €</b>	<b>141 383 €</b>

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du capital de l'emprunt.

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Epargne Brute (E B)	412 446 €	690 904 €	101 959 €	160 295 €	187 706 €	141 383 €
Capital de l'emprunt. (K)	101 847 €	100 430 €	53 277 €	53 277 €	30 437 €	27 671 €
<b>Epargne nette (EB - K)</b>	<b>310 599 €</b>	<b>590 474 €</b>	<b>48 682 €</b>	<b>107 018 €</b>	<b>157 269 €</b>	<b>113 712 €</b>

## 3- RESSOURCES HUMAINES – BUDGET EAU POTABLE

### Effectifs et dépenses de personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'effectif du Syndicat est composé de 5 agents :

- Une responsable d'opérations (Contrat à durée indéterminée de droit privé - Poste à temps complet)
- Une secrétaire comptable (Titulaire de la fonction publique territoriale - Adjoint administratif principal de 1<sup>ere</sup> classe – Catégorie C - Poste à temps complet pourvu depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018).
- Un agent d'entretien (Titulaire de la fonction publique territoriale - Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe – catégorie C - Poste à temps non complet : 8 heures hebdomadaires)
- Un technicien de contrôle Assainissement Non Collectif (Contrat à durée indéterminée de droit privé - Poste à temps complet)
- Une assistance Assainissement Non Collectif. (Contrat à durée indéterminée de droit privé - Poste à temps complet)

Les charges du personnel du service Assainissement Non Collectif seront totalement remboursées par le budget Assainissement Non Collectif au budget Eau Potable.

Les frais de personnel pour l'entretien des locaux demeurent répartis avec le syndicat de bassin versant de l'Yères et de la Côte, dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée en 2017. Trois heures et demie, sur les 8 heures hebdomadaires du poste, sont remboursées par le Syndicat de bassin versant.

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été mis en place en 2017, pour les agents titulaires de la fonction publique.

	Dépenses 2019 AEP	Dépenses 2020 AEP	Dépenses 2021 AEP	Dépenses 2022 AEP
Charges de personnel	136 043 €	146 686 €	143 438 €	169 047 €
Dépenses de fonctionnement réelles	220 676 €	246 823 €	227 890 €	262 849 €
	62%	59%	63%	64%

Le syndicat a versé en 2019, 2020 et début 2021, à l'agent qui a démissionné en 2018 une indemnité de retour à l'emploi, dont le montant a varié en fonction des heures travaillées dans son nouvel emploi. Celle-ci ne devrait plus être versée en 2023. Un montant sera toutefois prévu au budget en cas de nécessité.

### Durée effective de travail

Le temps de travail du personnel correspond à 35 heures semaines.

L'IHTS (Indemnité d'Heures de Travail Supplémentaires) est instauré depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour les agents titulaires.

La responsable d'opérations effectue 25 heures supplémentaires mensuelles comprises dans le salaire. L'agent d'entretien, effectue des heures complémentaires pour le compte de l'ASPRY, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel. Les heures réalisées sont remboursées au Syndicat à raison d'une heure hebdomadaire.

Les agents du service Assainissement Non Collectif récupèrent les heures supplémentaires réalisées.

Le 07/02/2023

Le Président  
Martial FROMENTIN

